

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
21 AOÛT 2024 10H00**

Avis public est, par la présente donnée par Marie-Pierre Gagnon, directrice générale adjointe des services administratifs de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le 21 août 2024 au 520 chemin Déziel à Saint-Mathieu-du-Parc (centre communautaire).

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Adjudication du contrat - travaux au centre communautaire

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 16^e jour d'août 2024.



Marie-Pierre Gagnon
Directrice générale adjointe des services administratifs